

## **Grand débat sur l'identité nationale. Recueil de textes : les auteurs classiques**

(Source : Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire)

### **Recueil de textes : les auteurs classiques**

#### **- Joachim DU BELLAY, *Les Regrets*, 1551-1556. (Extrait à télécharger)**

France, mère des arts, des armes et des lois

« France, mère des arts, des armes et des lois,  
Tu m'as nourri longtemps du lait de ta mamelle :  
Ores, comme un agneau qui sa nourrice appelle,  
Je remplis de ton nom les antres et les bois.

Si tu m'as pour enfant avoué quelquefois,  
Que ne me réponds-tu maintenant, ô cruelle ?  
France, France, réponds à ma triste querelle.  
Mais nul, sinon Écho, ne répond à ma voix.

Entre les loups cruels j'erre parmi la plaine,  
Je sens venir l'hiver, de qui la froide haleine  
D'une tremblante horreur fait hérissier ma peau.

Las, tes autres agneaux n'ont faute de pâture,  
Ils ne craignent le loup, le vent ni la froidure :  
Si ne suis-je pourtant le pire du troupeau ».

#### **- Charles –Louis de MONTESQUIEU. (Extrait à télécharger)**

Du gouvernement républicain et des lois relatives à la démocratie

« Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie.

Le peuple, dans la démocratie, est, à certains égards, le monarque; à certains autres, il est le sujet.

Il ne peut être monarque que par ses suffrages qui sont ses volontés. La volonté du souverain est le souverain lui-même. Les lois qui établissent le droit de suffrage sont donc fondamentales dans ce gouvernement. En effet, il est aussi important d'y régler comment, par qui, à qui, sur quoi, les suffrages doivent être donnés, qu'il l'est dans une monarchie de savoir quel est le monarque, et de quelle manière il doit gouverner.

Libanius dit qu'à Athènes un étranger qui se mêlait dans l'assemblée du peuple, était puni de mort. C'est qu'un tel homme usurpait le droit de souveraineté.

Il est essentiel de fixer le nombre des citoyens qui doivent former les assemblées; sans cela, on pourrait ignorer si le peuple a parlé, ou seulement une partie du peuple. À Lacédémone, il fallait dix mille citoyens. À Rome, née dans la petitesse pour aller à la grandeur; à Rome, faite pour éprouver toutes les vicissitudes de la fortune; à Rome, qui avait tantôt presque tous ses citoyens hors de ses murailles, tantôt toute l'Italie et une partie de la terre dans ses murailles, on n'avait point fixé ce nombre ; et ce fut une des grandes causes de sa ruine.

Le peuple qui a la souveraine puissance doit faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire; et ce qu'il ne peut pas bien faire, il faut qu'il le fasse par ses ministres.

Ses ministres ne sont point à lui s'il ne les nomme: c'est donc une maxime fondamentale de ce gouvernement, que le peuple nomme ses ministres, c'est-à-dire ses magistrats.

Il a besoin, comme les monarques, et même plus qu'eux, d'être conduit par un conseil ou sénat. Mais, pour qu'il y ait confiance, il faut qu'il en élise les membres; soit qu'il les choisisse lui-même, comme à Athènes; ou par quelque magistrat qu'il a établi pour les élire, comme cela se pratiquait à Rome dans quelques occasions.

Le peuple est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité. Il n'a à se déterminer que par des choses qu'il ne peut ignorer, et des faits qui tombent sous les sens. Il sait très bien qu'un homme a été souvent à la guerre, qu'il y a eu tels ou tels succès: il est donc très capable d'élire un général. Il sait qu'un juge est assidu, que beaucoup de gens se retirent de son tribunal content de lui, qu'on ne l'a pas convaincu de corruption; en voilà assez pour qu'il élise un préteur. Il a été frappé de la magnificence ou des richesses d'un citoyen; cela suffit pour qu'il puisse choisir un édile. Toutes ces choses sont des faits dont il s'instruit mieux dans la place publique, qu'un monarque dans son palais. Mais saura-t-il conduire une affaire, connaître les lieux, les occasions, les moments, en profiter? Non: il ne le saura pas.

Si l'on pouvait douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite, il n'y aurait qu'à jeter les yeux sur cette suite continuelle de choix étonnants que firent les Athéniens et les Romains; ce qu'on n'attribuera pas sans doute au hasard.

On sait qu'à Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvait se résoudre à les élire; et quoiqu'à Athènes on pût, par la loi d'Aristide, tirer les magistrats de toutes les classes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas peuple demandât celles qui pouvaient intéresser son salut ou sa gloire.

Comme la plupart des citoyens, qui ont assez de suffisance pour élire, n'en ont pas assez pour être élus; de même le peuple, qui a assez de capacité pour se faire rendre compte de la gestion des autres, n'est pas propre à gérer par lui-même.

Il faut que les affaires aillent, et qu'elles aillent un certain mouvement qui ne soit ni trop lent ni trop vite. Mais le peuple a toujours trop d'action, ou trop peu. Quelquefois avec cent mille bras il renverse tout; quelquefois avec cent mille pieds il ne va que comme les insectes.

Dans l'État populaire, on divise le peuple en de certaines classes. C'est dans la manière de faire cette division que les grands législateurs se sont signalés; et c'est de là qu'ont toujours dépendu la durée de la démocratie et sa prospérité.

Servius Tullius suivit, dans la composition de ses classes, l'esprit de l'aristocratie. Nous voyons dans Tite-Live et dans Denys d'Halicarnasse) comment il mit le droit de suffrage entre les mains des principaux citoyens. Il avait divisé le peuple de Rome en cent quatre-vingt-treize centuries, qui formaient six classes. Et mettant les riches, mais en plus petit nombre, dans les premières centuries; les moins riches, mais en plus grand nombre, dans les suivantes, il jeta toute la foule des indigents dans la dernière: et chaque centurie n'ayant qu'une voix c'étaient les moyens et les richesses qui donnaient le suffrage, plutôt que les personnes.

Solon divisa le peuple d'Athènes en quatre classes. Conduit par l'esprit de la démocratie, il ne les fit pas pour fixer ceux qui devaient élire, mais ceux qui pouvaient être élus: et, laissant à chaque citoyen le droit d'élection, il voulut que, dans chacune de ces quatre classes, on pût élire des juges; mais que ce ne fût que dans les trois premières, où étaient les citoyens aisés, qu'on pût prendre les magistrats.

Comme la division de ceux qui ont droit de suffrage est, dans la république, une loi fondamentale, la manière de le donner est une autre loi fondamentale.

Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie; le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie.

Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie.

Mais, comme il est défectueux par lui-même, c'est à le régler et à le corriger que les grands législateurs se sont surpassés.

Solon établit à Athènes que l'on nommerait par choix à tous les emplois militaires, et que les sénateurs et les juges seraient élus par le sort.

Il voulut que l'on donnât par choix les magistratures civiles qui exigeaient une grande dépense, et que les autres fussent données par le sort. (...)

**- Emmanuel-Joseph SIEYES - *Qu'est-ce que le Tiers-État ?*, 1789. (Extrait à télécharger)**

Qu'est-ce que le tiers état ?

Le plan de cet écrit est assez simple. Nous avons trois questions à nous faire:

1° Qu'est-ce que le tiers état ? Tout.

2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien.

3° Que demande-t-il ? À y devenir quelque chose

**- Nicolas de CONDORCET - *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, 1791. (Extrait à télécharger)**

« L'instruction publique est un devoir de la société à l'égard des citoyens. Vainement aurait-on déclaré que les hommes ont tous les mêmes droits ; vainement les lois auraient-elles respecté ce premier principe de l'éternelle justice, si l'inégalité dans les facultés morales empêchait le plus grand nombre de jouir de ces droits dans toute leur étendue. L'état social diminue nécessairement l'inégalité naturelle, en faisant concourir les forces communes au bien-être des individus. Mais ce bien-être devient en même temps plus dépendant des rapports de chaque homme avec ses semblables, et les effets de l'inégalité s'accroîtraient à proportion, si l'on ne rendait plus faible et presque nulle, relativement au bonheur et à l'exercice des droits communs, celle qui naît de la différence des esprits. »

**- CHATEAUBRIAND - *Mémoires d'Outre-tombe*, 1809. (Extrait à télécharger)**

« Le 14 juillet, prise de la Bastille. J'assistai, comme spectateur, à cet assaut contre quelques invalides et un timide gouverneur : si l'on eût tenu les portes fermées, jamais le peuple ne fût entré dans la forteresse. Je vis tirer deux ou trois coups de canon, non par les invalides mais par des gardes-françaises, déjà montés sur les tours. De Launay, arraché de sa cachette, après avoir subi mille outrages est assommé sur les marches de l'hôtel de Ville. Le prévôt des marchands, Flesselles, a la tête cassée d'un coup de pistolet : c'est ce spectacle que des béats sans cœur trouvaient si beau. Au milieu de ces meurtres on se livrait à des orgies, comme dans les troubles de Rome, sous Othon et Vitellius. On promenait dans des fiacres les Vainqueurs de la Bastille, ivrognes heureux déclarés conquérants au cabaret ; des prostituées et des sans-culottes commençaient à régner, et leur faisaient escorte. Les passants se découvraient, avec le respect de la peur, devant ces héros, dont quelques-uns moururent de fatigue au milieu de leur triomphe. Les clefs de la Bastille se multiplièrent. On en envoya à tous les niais d'importance dans les quatre parties du monde. Que de fois j'ai manqué ma fortune ! Si, moi, spectateur, je me fusse inscrit sur le registre des vainqueurs, j'aurais une pension aujourd'hui.

Les experts accoururent à l'autopsie de la Bastille. Des cafés provisoires s'établirent sous des tentes. On s'y pressait, comme à la foire Saint-Germain ou à Longchamp ; de nombreuses voitures défilaient ou s'arrêtaient au pied des tours, dont on précipitait les pierres parmi des tourbillons de poussière. Des femmes élégamment parées, des jeunes gens à la mode, placés sur différents degrés des décombres gothiques, se mêlaient aux ouvriers demi-nus qui démolissaient les murs, aux acclamations de la foule. A ce rendez-vous se rencontraient les orateurs les plus fameux, les gens de lettres les plus connus, les peintres les plus célèbres, les acteurs et les actrices les plus renommés, les danseuses les plus en vogue, les étrangers les plus illustres, les seigneurs de la cour et les ambassadeurs de l'Europe : la vieille France était venue là pour finir, la nouvelle pour commencer.

Tout événement, si misérable ou si odieux qu'il soit en lui-même, lorsque les circonstances en sont sérieuses et qu'il fait époque, ne doit pas être traité avec légèreté : ce qu'il fallait voir dans la prise de la Bastille (et ce que l'on ne vit pas alors), c'était, non l'acte violent de l'émancipation d'un peuple, mais l'émancipation même, résultat de cet acte.

On admira ce qu'il fallait condamner, l'accident, et l'on n'alla pas chercher dans l'avenir les destinées accomplies d'un peuple, le changement des mœurs, des idées, des pouvoirs politiques, une rénovation de l'espèce humaine, dont la prise de la Bastille ouvrait l'ère, comme un sanglant jubilé. La colère brutale faisait des ruines et sous cette colère était cachée l'intelligence qui jetait parmi ces ruines les fondements du nouvel édifice.

Mais la nation qui se trompa sur la grandeur du fait matériel, ne se trompa pas sur la grandeur du fait moral : la Bastille était à ses yeux le trophée de sa servitude ; elle lui semblait élevée à l'entrée de Paris, en face des seize piliers de Montfaucon, comme le gibet de ses libertés. »

**- Charles RENOUVIER, *Manuel républicain des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1848.* (Extrait à télécharger)**

### **L'Ecole de la République**

#### **« L'instituteur :**

La liberté et l'égalité réunies composeront une République parfaite, grâce à la fraternité. C'est la fraternité qui portera les citoyens réunis en Assemblée de représentants à concilier tous leurs droits, de manière à demeurer des hommes libres et à devenir, autant qu'il est possible, des égaux.

#### **L'élève :**

Que faut-il dans une République fraternelle pour que les citoyens soient en même temps libres et égaux?

#### **L'instituteur :**

Il faut et il est indispensable qu'une République fraternelle reconnaisse et assure deux droits à tous les citoyens ;

Le droit à travailler et à subsister par son travail :

Le droit à recevoir l'instruction, sans laquelle un travailleur n'est que la moitié d'un homme ».

**- Victor HUGO - *Discours sur la liberté de l'enseignement, 1851.* (Extrait à télécharger)**

« Messieurs, toute question a son idéal. Pour moi, l'idéal de cette question de l'enseignement, le voici. L'instruction gratuite et obligatoire. Obligatoire au premier degré

seulement, gratuite à tous les degrés. L'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant, qui, ne vous y trompez pas, est plus sacré que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'État.

Un grandiose enseignement public, donné et réglé par l'État, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences. Partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre. Pas une commune sans une école, pas une ville sans un collège, pas un chef-lieu sans une faculté. Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, lycées, gymnases, collèges, chaires, bibliothèques, mêlant leur rayonnement sur la surface du pays, éveillant partout les aptitudes et échauffant partout les vocations. En un mot, l'échelle de la connaissance humaine dressée fermement par la main de l'État, posée dans l'ombre des masses les plus profondes et les plus obscures, et aboutissant à la lumière. Aucune solution de continuité. Le cœur du peuple mis en communication avec le cerveau de la France ».

**- Alphonse DE LAMARTINE, *Histoire de la Révolution de 1848, 1851. (Extrait à télécharger)***

### **Le drapeau tricolore pour la République**

« Il [ Lamartine] calma d'abord ce peuple par un hymne de paroles sur la victoire si soudaine, si complète, si inespérée même des républicains les plus ambitieux de liberté, il prit Dieu et les hommes à témoin de l'admirable modération et de la religieuse humanité que la masse de ce peuple avait montrée jusque dans le combat et dans le triomphe, il fit ressortir cet instinct sublime qui avait jeté la veille ce peuple encore armé, mais déjà obéissant et discipliné entre les bras de quelques hommes voués à la calomnie à l'épuisement et à la mort pour le salut de tous (...) « - Voilà ce qu'a vu le soleil d'hier citoyens ! », continua Lamartine. « Et que verrait le soleil aujourd'hui ? - Il verrait un autre peuple d'autant plus furieux qu'il a moins d'ennemis à combattre, se défier des mêmes hommes qu'il a élevés hier au-dessus de lui ; les contraindre dans leur liberté, les avilir dans leur dignité, les méconnaître dans leur autorité qui n'est que la vôtre ; substituer une révolution de vengeances et de supplices à une révolution d'unanimité et de fraternité ; et commander à son gouvernement d'arborer en signe de concorde, l'étendard de combat à mort, entre les citoyens d'une même patrie ! Ce drapeau rouge qu'on a pu élever quelquefois quand le sang coulait comme un épouvantail contre des ennemis qu'on doit abattre aussitôt après le combat en signification de réconciliation et de paix ! (...) Voulez-vous donc que le drapeau de votre république soit plus menaçant et plus sinistre que celui d'une ville bombardée ? »

« Non, non, s'écrièrent quelques-uns des spectateurs, Lamartine a raison mes amis ne gardons-pas ce drapeau d'effroi pour les citoyens ! - Si, si, s'écriaient les autres « c'est le nôtre, c'est celui du peuple, c'est celui avec lequel nous avons vaincu, pourquoi donc ne garderions-nous pas après la victoire le signe que nous avons teint de notre sang ? » « Citoyens », reprit Lamartine après avoir combattu par toutes les raisons les plus frappantes pour l'imagination du peuple le changement de drapeau et comme se repliant sur sa conscience personnelle pour dernière raison, intimidant ainsi le peuple qui l'aimait par la menace de sa retraite : « Citoyens vous pouvez faire violence au gouvernement. Vous pouvez lui commander de changer le drapeau de la nation et le nom de la France. Si vous êtes assez mal inspirés et assez obstinés dans votre erreur pour lui imposer une république de parti et un pavillon de terreur. Le gouvernement je le sais est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se déshonorer en vous obéissant, quant à moi jamais ma main ne signera ce décret ! Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devriez le répudier plus que moi ! car le drapeau rouge que vous nous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire, et la liberté de la patrie ! » A ces derniers mots

Lamartine interrompu par des cris d'enthousiasme presque unanimes tomba de la chaise qui lui servait de tribune dans les bras tendus de tous côtés vers lui ! La cause de la république nouvelle l'emportait sur les sanglants souvenirs qu'on voulait lui substituer. Un ébranlement général secondé par les gestes de Lamartine et par l'impulsion des bons citoyens fit refluer l'attroupement qui remplissait la salle jusque sur le palier du grand escalier aux cris de « Vive Lamartine ! Vive le drapeau tricolore! ».

**- Hippolyte TAINÉ - *Les origines de la France contemporaine, Tome V : Le régime moderne, 1876. (Extrait à télécharger)***

« Dans aucun pays de l'Europe, les vies humaines ne sont si bien encadrées, par un cadre si universel, si simple, si satisfaisant pour les yeux et pour la logique : l'édifice, où désormais les Français se meuvent, est régulier de fond en comble, par l'ensemble et par les détails, à l'extérieur comme à l'intérieur. Ses étages superposés s'ajustent l'un sur l'autre avec une symétrie exacte ; ses masses opposées se font contrepoids ; toutes ses lignes et toutes ses formes, toutes ses grandeurs et proportions, toutes ses poussées et résistances concourent, par leurs dépendances mutuelles, à composer une harmonie et à maintenir un équilibre. En cela, il est *classique* et appartient à une famille d'œuvres que le même esprit, guidé par la même méthode, produit en Europe depuis cent cinquante ans. Dans l'ordre physique, il a pour analogues les architectures de Mansart, de Le Nôtre et de leurs successeurs, depuis les bâtisses et les jardins de Versailles jusques et y compris la Madeleine et la rue de Rivoli. Dans l'ordre intellectuel, il a pour analogues les formes littéraires du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, la belle prose oratoire, la poésie éloquente et correcte, notamment le poème épique et la tragédie, y compris les tragédies et les poèmes épiques que l'on fabriquait encore par routine aux environs de l'an 1810. Il leur correspond et leur fait pendant dans l'ordre politique et social, parce qu'il provient du même parti pris. Quatre constructions du même style l'ont précédé ; mais elles n'étaient bonnes que sur le papier ; celle-ci tient sur le terrain. Pour la première fois dans l'histoire moderne, voici une société construite par la raison et pourtant solide : à ces deux titres, la France nouvelle est le chef-d'œuvre de l'esprit *classique*. »

**- Jules MICHELET, *Tableau de la France, 1861. . (Extrait à télécharger)***

« L'Histoire de France commence avec la langue française. La langue est le signe principal d'une nationalité. Le premier monument de la nôtre est le serment dicté par Charles le Chauve à son frère, au traité de 843. C'est dans le demi-siècle suivant que les diverses parties de la France, jusque-là confondues dans une obscure et vague unité, se caractérisent chacune par une dynastie féodale. Les populations, si longtemps flottantes, se sont enfin fixées et assises. Nous savons maintenant où les prendre, et, en même temps qu'elles existent et agissent à part, elles prennent peu à peu une voix ; chacune a son histoire, chacune se raconte elle-même.

La variété infinie du monde féodal, la multiplicité d'objets par laquelle il fatigue d'abord la vue et l'attention, n'en est pas moins la révélation de la France. Pour la première fois elle se produit dans sa forme géographique. Lorsque le vent emporte ce vain et uniforme brouillard, dont l'empire allemand avait tout couvert et tout obscurci, le pays apparaît, dans ses diversités locales, dessiné par ses montagnes, par ses rivières. Les divisions politiques répondent ici aux divisions physiques. Bien loin qu'il y ait, comme on l'a dit, confusion et chaos, c'est un ordre, une régularité inévitable et fatale. Chose bizarre ! nos quatre-vingt-six départements répondent, à peu de chose près, aux quatre-vingt-six districts des capitulaires, d'où sont sorties la plupart des souverainetés féodales, et la Révolution, qui venait donner le dernier coup à la féodalité, l'a imitée malgré elle.

Le vrai point de départ de notre histoire doit être une division politique de la France, formée d'après sa division physique et naturelle. L'histoire est d'abord toute géographie. Nous ne pouvons raconter l'époque féodale ou provinciale (ce dernier nom la désigne aussi bien), sans avoir caractérisé chacune des provinces. Mais il ne suffit pas de tracer la forme géographique de ces diverses contrées, c'est surtout par leurs fruits qu'elles s'expliquent, je veux dire par les hommes et les événements que doit offrir leur histoire ».

**- Jules FERRY - *De l'égalité d'éducation, 1870. (Extrait à télécharger)***

« Les sociétés anciennes admettaient que l'humanité fût divisée en deux classes : ceux qui commandent et ceux qui obéissent ; tandis que la notion de commandement et de l'obéissance qui convient à une société démocratique comme la nôtre, est celle-ci : il y a toujours, sans doute, des hommes qui commandent, d'autres hommes qui obéissent, mais le commandement et l'obéissance sont alternatifs, et c'est à chacun à son tour de commander et d'obéir. Voilà la grande distinction entre les sociétés démocratiques et celles qui ne sont pas. Ce que j'appelle le commandement démocratique ne consiste donc plus dans la distinction de l'inférieur et du supérieur ; il n'y a ni inférieur ni supérieur ; il y a deux hommes égaux qui contractent ensemble, et alors dans le maître et dans le serviteur, vous n'apercevrez plus que deux contractants ayant chacun leurs droits précis, limités et prévus ; chacun leurs devoirs, et, par conséquent, chacun leur dignité. »

**- Ernest RENAN - *Qu'est-ce qu'une nation ?, 1882. (Extrait à télécharger)***

« Nous venons de voir ce qui ne suffit pas à créer un tel principe spirituel : la race, la langue, les intérêts, l'affinité religieuse, la géographie, les nécessités militaires. Que faut-il donc en plus ?

(...)

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans la passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : « Nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes » est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie.

Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Je disais tout à l'heure : « avoir souffert ensemble » ; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun. »

**- Victor HUGO - *Les Châtiments, 1882. (Extrait à télécharger)***

**France ! À l'heure où tu te prosternes**

« France ! À l'heure où tu te prosternes,  
Le pied d'un tyran sur ton front,  
La voix sortira des cavernes  
Les enchaînés tressailliront.

Le banni, debout sur la grève,  
Contemplant l'étoile et le flot,  
Comme ceux qu'on entend en rêve,  
Parlera dans l'ombre tout haut ;

Et ses paroles qui menacent,  
Ses paroles dont l'éclair luit,  
Seront comme des mains qui passent  
Tenant des glaives dans la nuit.

Elles feront frémir les marbres  
Et les monts que brunit le soir,  
Et les chevelures des arbres  
Frissonneront sous le ciel noir ;

Elles seront l'airain qui sonne,  
Le cri qui chasse les corbeaux,  
Le souffle inconnu dont frissonne  
Le brin d'herbe sur les tombeaux ;

Elles crieront : Honte aux infâmes,  
Aux oppresseurs, aux meurtriers !  
Elles appelleront les âmes  
Comme on appelle des guerriers !

Sur les races qui se transforment,  
Sombre orage, elles planeront ;  
Et si ceux qui vivent s'endorment,  
Ceux qui sont morts s'éveilleront ».

**- Jean JAURES - « Aux instituteurs et institutrices », *La Dépêche de Toulouse*, 1888.  
(Extrait à télécharger)**

« Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin, ils seront hommes et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse. »

**- Emile CHARTIER, dit ALAIN - *Le Culte de la Raison comme fondement de la République*, 1901. (Extrait à télécharger)**

« La Raison, c'est bien là le Dieu libérateur, le Dieu qui est le même pour tous, le Dieu qui fonde l'Égalité et la Liberté de tous les hommes, qui fait bien mieux que s'incliner devant les plus humbles, qui est en eux, les relève, les soutient. Ce Dieu-là entend toujours lorsqu'on le prie, et la prière qu'on lui adresse, nous l'appelons la Réflexion. C'est par la Raison que celui qui s'abaisse sera élevé, c'est-à-dire que celui qui cherche sincèrement le vrai, et qui avoue son ignorance, méritera d'être appelé sage.

Et pour vous faire comprendre enfin que la Raison est supérieure à tout autre maître, et qu'il n'est pas un homme au monde qui volontairement abaisse et méprise la Raison, je veux emprunter ma conclusion à l'illustre Pascal, qui, comme vous savez, essaya pourtant de se prouver à lui-même que l'homme a un maître supérieur à la Raison : « La Raison, dit Pascal, nous commande bien plus impérieusement qu'un maître, car en désobéissant à un maître on est malheureux, et en désobéissant à la Raison on est un sot ».

**- Jean JAURES, 1903. (Extrait à télécharger)**

« Dans notre France moderne, qu'est-ce que la République ? C'est un grand acte de confiance. Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action, qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre, qu'ils sauront se combattre sans se déchirer, que leurs divisions n'iront pas jusqu'à une fureur chronique de guerre civile et qu'ils ne chercheront jamais dans une dictature, même passagère, une trêve funeste et un lâche repos. Instituer la République, c'est proclamer que les citoyens des grandes nations modernes, obligés de suffire par un travail constant aux nécessités de la vie privée et domestique, auront cependant assez de temps et de liberté d'esprit pour s'occuper de la chose commune. »

**- Charles PEGUY - « Notre Jeunesse », Cahiers de la Quinzaine, 17 juillet 1910. (Extrait à télécharger)**

Nous tournant donc vers les jeunes gens, nous tournant d'autre part, nous tournant de l'autre côté, nous ne pouvons que dire et faire, nous ne pouvons que leur dire : « Prenez garde. Vous nous traitez de vieilles bêtes. C'est bien. Mais prenez garde. Quand vous parlez à la légère, quand vous traitez légèrement, si légèrement la République, vous ne risquez pas seulement d'être injustes, (ce qui n'est peut-être rien, au moins vous le dites, dans votre système, mais ce qui, dans notre système, est grave, dans nos idées, considérable), vous risquez plus, dans votre système, même dans vos idées vous risquez d'être sots.

Pour entrer dans votre système, dans votre langage même. Vous oubliez, vous méconnaissiez qu'il y a eu une mystique républicaine ; et de l'oublier et de la méconnaître ne fera pas qu'elle n'ait pas été. Des hommes sont morts pour la liberté comme des hommes sont morts pour la foi. Ces élections aujourd'hui vous paraissent une formalité grotesque, universellement menteuse, truquée et de toutes parts. Et vous avez le droit de le dire. Mais des hommes ont vécu, des hommes sans nombre, des héros, des martyrs, et je dirai des saints, - et quand je dis des saints je sais peut-être ce que je dis, - des hommes ont vécu sans nombre, héroïquement, saintement, des hommes ont souffert, des hommes sont morts, tout un peuple a vécu pour que le dernier des imbéciles aujourd'hui ait le droit d'accomplir cette formalité truquée. »

**- Emile DURKHEIM - L'Allemagne au-dessus de tout, 1915. (Extrait à télécharger)**

« Une nationalité est un groupe humain dont les membres, pour des raisons ethniques ou simplement historiques, veulent vivre sous les mêmes lois, former un même État, petit ou grand il n'importe ; et c'est aujourd'hui un principe, parmi les nations civilisées, que cette

volonté commune, quand elle s'est affirmée avec persévérance, a droit au respect, qu'elle est même le seul fondement solide des États. »

**- Julien BENDA - *La trahison des clercs*, 1927. (Extrait à télécharger)**

« On nous représentera que, depuis un demi-siècle, notamment durant les vingt années qui précédèrent la guerre, l'attitude de l'étranger à l'égard de la France était telle que la partialité nationale la plus violente était imposée aux Français qui voulaient sauvegarder leur nation, et que ceux-là seuls qui consentirent ce fanatisme furent de vrais patriotes. Nous ne disons pas le contraire. Nous disons seulement que les clercs qui ont pratiqué ce fanatisme ont trahi leur fonction, laquelle est précisément de dresser, en face des peuples et de l'injustice à laquelle les condamnent leurs religions de la terre, une corporation dont le seul culte est celui de la justice et de la vérité. Il est vrai que ces nouveaux clercs déclarent ne pas savoir ce que c'est que la justice, la vérité, ou autres « nuées métaphysiques » ; que, pour eux, le vrai est déterminé par l'utile, le juste par les circonstances. Toutes choses qu'enseignait déjà Calliclès, avec cette différence toutefois qu'il révoltait les penseurs importants de son époque. »